



SIGNALER UN RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

AGIR POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)

Lorsqu'un signalement d'évènement indésirable sanitaire ou environnemental a vocation à être partagé avec les autorités sanitaires nationales voire internationales ou lorsqu'une situation sanitaire, parfois exceptionnelle, exige une réponse coordonnée à l'échelle nationale, le Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) du ministère chargé de la santé est mobilisé. Sa mission : assurer 24H/24 et 7J/7 la réponse opérationnelle aux urgences sanitaires ayant un impact sur le territoire national.

● Une équipe pluridisciplinaire et un vaste réseau de partenaires

L'équipe composée de médecins, pharmaciens, ingénieurs spécialisés en santé publique et gestionnaires de crise, bénéficie de l'appui de communicants de crise, de juristes et autres experts du ministère. Ensemble, ils définissent et coordonnent la réponse aux urgences sanitaires identifiées à partir des signalements et des informations transmises par un vaste réseau de partenaires tels que les :

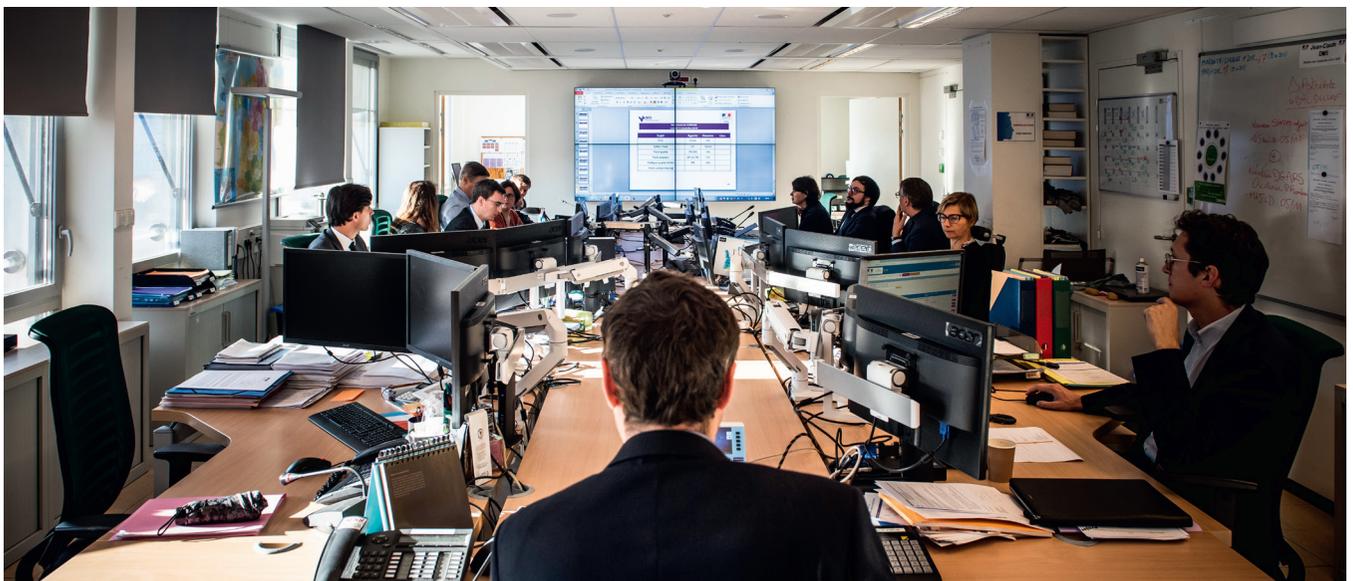
- agences régionales de santé (ARS) ;
- agences de sécurité sanitaire nationales : Santé publique France, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Etablissement Français du Sang, Agence de la biomédecine, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Institut National du Cancer, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, Autorité de sûreté nucléaire ;
- ministères contribuant à la sécurité sanitaire des Français sur le territoire ou à l'étranger : intérieur, affaires étrangères, agriculture et alimentation, environnement, transports, armées... ;
- institutions internationales : Organisation mondiale de la Santé (OMS), Commission Européenne, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Dans le cadre du Règlement Sanitaire International (RSI), le CORRUSS est identifié comme point focal national (PFN) auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et réceptionne les alertes du système d'alerte précoce et de réaction (EWRS) de la Commission Européenne. À ce titre, il est en lien avec les PFN des 196 États signataires du RSI.
- Depuis 2015, toutes les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001, preuve de sa politique qualité extrêmement exigeante.

● Une veille opérationnelle permanente

Le CORRUSS réalise une veille nationale et internationale permanente pour assurer, le cas échéant, la réponse à toute alerte ou urgence sanitaire. Il réceptionne et analyse dans l'heure les signalements transmis par ses partenaires. Il vérifie si les mesures de gestions mises en œuvre sont adaptées pour maîtriser l'évènement ou propose des mesures de gestion supplémentaires. Il réalise ainsi un bilan quotidien des alertes qu'il transmet tous les soirs à la Ministre.



Des mesures de gestion complémentaires peuvent également être prises à l'occasion de la réunion de sécurité sanitaire organisée par le CORRUSS chaque semaine. Présidée par le Directeur général de la Santé, cette réunion rassemble les représentants des ministères partenaires, des agences de sécurité sanitaire nationale, du Haut conseil de la santé publique et de l'Assurance maladie pour échanger sur des situations sanitaires sensibles ou à risque.



● Une organisation graduée et de nombreux leviers d'action en cas d'urgence

De la gestion courante des alertes sanitaires à la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle, le CORRUSS dispose d'une organisation adaptée et proportionnée à la situation :

- « **Niveau 1 : veille opérationnelle** » pour la gestion courante des alertes sanitaires ;
- « **Niveau 2 : CORRUSS renforcé** » avec une équipe exclusivement dédiée à la gestion d'un évènement particulier ayant un impact sanitaire significatif ;
- « **Niveau 3 : activation du Centre de crise sanitaire** » en situation sanitaire exceptionnelle, avec mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire pouvant compter jusqu'à 40 personnes.

Selon l'impact estimé de l'alerte, le CORRUSS peut intervenir directement ou en appui d'un partenaire pour piloter et coordonner la gestion de la situation en lien avec les acteurs concernés. Il dispose à cet effet de nombreux leviers d'action :

- recours à l'ensemble des ressources d'expertises disponibles dans les agences de sécurité sanitaire ;
- diffusion d'instructions à destination des ARS ou des agences sanitaires nationales, diffusion de messages « DGS-Urgent » aux professionnels de santé et de « Messages d'Alerte Rapide Sanitaire » (MARS) aux établissements de santé et aux réseaux de collectivités de petite enfance, etc. ;
- mobilisation de la réserve sanitaire en lien avec Santé publique France, en appui d'une structure ou d'un territoire impacté en France ou à l'étranger ;
- utilisation du Système d'Information des Victimes (SIVIC) permettant l'identification et le suivi des victimes d'un accident collectif.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS QUI ONT FORTEMENT MOBILISÉ LE CORRUSS ET L'ENSEMBLE DU SECTEUR SANITAIRE CES DERNIÈRES ANNÉES



En 2018

1 464 signalements réceptionnés au CORRUSS.

6 activations du niveau 2 : « CORRUSS renforcé ».

200 « contacts tracing »¹ réalisés.

62 sollicitations du CORRUSS par le réseau des Points Focaux Nationaux des autres États.

52 réunions hebdomadaires de sécurité sanitaire organisées.

10 contributions aux exercices internationaux, gouvernementaux et nationaux.

PRÉPARATION ET ANTICIPATION, DEUX NOTIONS ESSENTIELLES

- Le CORRUSS organise très régulièrement des exercices sanitaires au bénéfice du système de santé et contribue aux exercices de crise gouvernementaux et internationaux.
- Le CORRUSS organise des retours d'expérience sur les crises sanitaires et communique les enseignements aux services de l'État et aux professionnels de santé.
- Des formations à la veille et à la sécurité sanitaire en partenariat avec l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP à Rennes) sont également proposées tous les ans aux professionnels de santé qui souhaitent développer leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine : www.ehesp.fr

1- Un contact tracing est défini comme l'identification et le suivi des personnes qui ont pu entrer en contact avec une personne présentant une maladie infectieuse.